



BROCANTE DE SAINT-JEAN-D'ANGLE

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION – PROFESSIONNEL

Place du Vieux Chêne - 17620 Saint-Jean-d'Angle
Extérieur et intérieur de la salle des fêtes - Food truck et buvette

1. COORDONNÉES DE L'EXPOSANT (PROFESSIONNEL)

Raison sociale / Nom de l'entreprise			
Nom et prénom du responsable			
Adresse			
Code postal / Ville			
Téléphone	 /	E-mail	
N° SIRET	□□□□□□□□□□□□□□	Activité exercée	

2. RÉSERVATION DE L'EMPLACEMENT

Emplacement souhaité	☐ Extérieur (selon disponibilités)	☐ Intérieur de la salle (selon disponibilités)
EXTÉRIEUR - 3 € LE MÈTRE LINÉAIRE		INTÉRIEUR - 4 € LA TABLE (1,20 m) + 1 CHAISE
Métrage demandé : m linéaire(s)		Nombre de tables souhaitées : table(s)
Tarif : 3 € x m = € à régler		Tarif : 4 € x table(s) = € à régler
3 m minimum pour une voiture 5 m minimum pour une voiture avec remorque 5 m minimum pour un camion inférieur ou égal à 5 m		Chaque table comprend 1 chaise.
Mode de paiement	☐ Chèque	☐ Virement

La réservation n'est définitive qu'après réception du dossier complet et du règlement intégral.

3. PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ☐ Extrait K-bis de moins de 3 mois ou carte d'identification (artisan, commerçant, micro-entrepreneur)
- ☐ Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité du responsable

4. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),, représentant de la société
....., certifie sur l'honneur :

- participer à cette vente au déballage en ma qualité de professionnel ;
- que les marchandises proposées à la vente sont issues de ma propre activité professionnelle ;
- que toutes les informations fournies dans ce bulletin d'inscription sont exactes.

La vente de produits alimentaires est interdite à tous les exposants, particuliers comme professionnels, artisans, créateurs et micro-entrepreneurs.

5. RÉSERVATION ET REMBOURSEMENT

Les réservations sont prises jusqu'au 23 septembre 2026 inclus. À compter du 24 septembre 2026, les réservations restent possibles sous réserve des places disponibles, mais aucun remboursement ne pourra être accordé en cas d'annulation par l'exposant.

Toute annulation communiquée au Comité des fêtes au plus tard le 23 septembre 2026 inclus ouvre droit au remboursement des droits d'emplacements. À compter du 24 septembre 2026, l'annulation ou l'absence de l'exposant ne donne pas lieu à remboursement. Le départ anticipé volontaire ne donne pas lieu à remboursement.

Les mauvaises conditions météorologiques ne donnent pas lieu à remboursement si la manifestation est maintenue.

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, les droits d'emplacements sont remboursés, sous réserve des dispositions légales applicables.

6. HORAIRES

Accueil des exposants à partir de 6 h 30. La fin de la brocante est prévue à 17 h 30.

7. ACCEPTATION

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la brocante et m'engage à le respecter.

Fait à	 le / / 2026
Signature	Mention « Lu et approuvé » :

- ☐ J'ai bien pris en compte le règlement intérieur.

Nom : Prénom : Lieu :

Date : / / 2026 Signature :

Réservation & renseignements : 07 56 88 93 92 - comitedesfetes.sjda@gmail.com

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATION

N° dossier : Emplacement : Paiement reçu le : / / 2026 ☐ Dossier complet